

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°89-2024-022

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2024

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /

89-2024-01-24-00001 - Fermeture exceptionnelle des services de la DDFiP de l'Yonne (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne

89-2024-01-24-00001

Fermeture exceptionnelle des services de la DDFiP de l'Yonne





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE.

Arrêté relatif au régime de fermeture au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne

La directrice départementale des finances publiques de l'Yonne

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PRE/SAPPIE/BCAAT/2022/077 du 04/04/2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne;

ARRÊTE:

Article 1er:

Tous les services de la direction des finances publiques de l'Yonne seront exceptionnellement fermés le jeudi 25 janvier 2024.

Article 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Auxerre le 24/01/2024

Par délégation du Préfet.

La directrice départementale des finances publiques de l'Yonne

Dominique GONTARD